

dames se sont constituées en comités de la Société de secours à Lille, à Sedan, à Vesoul ; et déjà nous avons vu ces Comités nouveaux rivaliser de zèle avec leurs aînés. »

Parmi les pertes qu'a faites la Société durant l'année 1881, le rapport signale celles de M. Sence, président du Comité de Château-dun ; de M. le contre-amiral Martin de Roquebrune ; de M. Le-bouc, le très-regretté secrétaire du Comité d'Argentan ; de M. Corre, trésorier du Comité d'Oran ; de M. Waldeck-Rousseau qui, malgré son âge et ses travaux encore nombreux, voulait récemment reconstituer à Nantes le Comité local dont il avait déjà, pendant la guerre de 1870, puissamment secondé les patriotiques efforts ; et, dans le sein du Conseil, la mort de deux de ses membres le plus justement estimés ; M. le comte de Montessny et M. le colonel fédéral Huber-Saladin.

EXPÉDITIONS D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Le compte rendu des opérations de la Société française pendant l'année 1881, nous a apporté des renseignements que nous désirions et qui complètent ceux que nous avons déjà publiés sur le soin des soldats malades en Afrique.

Nos lecteurs se souviennent qu'au début de l'automne, à la reprise des opérations militaires qui menaçaient de s'étendre en Tunisie, le Conseil de la Société s'empressait de fonder un Comité à Tunis. Il sollicitait en même temps du ministre de la guerre l'autorisation d'organiser des ambulances de ravitaillement, dans celles des villes d'embarquement et de débarquement des troupes où il y avait des comités. Il exprimait de plus le désir, que — à défaut d'autre service — la Société fut admise à faire des distributions de fortifiants, de cordiaux, de vêtements, de linge, de tabac, d'argent de poche, etc., que ne comportent pas l'application des règlements. Cela lui fut accordé. Le général commandant le 19^{me} corps d'armée reçut des instructions à cet égard.

« Faisant de ces instructions une application bienveillante, dit le rapport, M. le commandant en chef, auprès de qui notre délégué pour l'Algérie n'a cessé de soutenir nos démarches avec autant de zèle que de tact et de dignité, mit nos représentants en rapport

avec les autorités militaires locales, et enjoignit de n'entraver en rien l'exercice de notre mission.

« Répondant aux moindres demandes de nos Comités, les devantant même le plus souvent, nous avons rempli jusqu'à sa plus extrême limite la mesure d'intervention permise, aidés souvent en cela par des demandes du commandement militaire; et si, depuis quelque temps, nous avons ralenti des envois qui seraient restés sans objet, nous n'en demeurons pas moins attentifs à toute misère qui serait encore à soulager. »

C'est ainsi qu'en quarante-trois expéditions, le Conseil a envoyé, dans l'Oranais, la province de Constantine, et la Tunisie :

6,314 objets d'habillement, 3,150 pièces de literie, 300 kilog. de substances pharmaceutiques: sulfate de quinine, chloral, chloroforme, éther, laudanum, etc., 336 litres de jus de citron concentré, et 1840 kilog. de linge à pansements; 100 brancards, 100 appareils à fracture, 9 matelas à eau, 400 mètres de toile imperméable, 430 filtres à charbon; des conserves alimentaires: 160 kilog. extrait de viande Liebig, 4,388 potages, 750 boîtes de lait concentré, 110 kilog. de chocolat, 35 caisses de biscuit, et 11,700 litres de vins de Bordeaux, vins de Provence et rhum; un grand nombre de jeux; du tabac et plusieurs collections de volumes, choisies toutes d'après des catalogues approuvés par le Ministre de la guerre. Le tout a été distribué, tant en Algérie qu'en Tunisie, d'après une proportion déterminée par la gravité des événements, et dans des conditions diverses que le rapporteur ne juge pas sans intérêt de signaler :

« Dans l'Oranais, dit-il, une seule et même voie s'est largement ouverte à la transmission de nos secours.

« L'intendance militaire, accueillant avec autant d'empressement que de gratitude les dons que lui offrait notre Comité d'Oran, lui en remettait décharge régulière; puis, sur états dressés d'accord avec lui et visés par le général, elle en réglait la répartition suivant les besoins et les ressources de chaque localité.

« De Tlemcem à Géryville et de Tiaret à Aïn-Sefra, quatorze hôpitaux du nord et de l'intérieur de la province, et dans le sud neuf ambulances organisées pour les colonnes d'expédition, se sont ainsi partagé nos offrandes; il n'en a été distrait qu'un certain nombre d'objets de lainage, que le Président de notre Comité

a réservés, dans sa bonté prévoyante, pour les remettre directement aux militaires convalescents repartant pour la France.... »

« En Tunisie, ajoute le rapport, les événements ont imprimé à l'activité de notre Société un cachet plus indépendant et plus personnel. Si, dans une commune entente avec l'intendance militaire, le Comité de Tunis a pu, par son entremise, faire parvenir une partie des offrandes dont il était dépositaire, c'est le plus souvent par lui-même, par ses propres agents, avec l'autorisation du commandant et parfois même à sa demande, qu'il a rempli sa mission d'assistance. Un jeune professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, qui partait pour la Tunisie, investi par le Ministère de l'Instruction publique d'une mission officielle, était venu mettre gracieusement à la disposition de notre Société son savoir et son dévouement. Le Comité de Tunis, près de qui nous nous étions empressés d'accréditer ce précieux auxiliaire, trouva, grâce à lui, grâce à la collaboration d'un autre jeune docteur dont il était accompagné, des facilités toutes particulières pour donner à ses ressources le plus utile emploi, et pour en assurer la répartition lointaine. Sur la ligne ferrée établie de Tunis à Ghardimaou, dans chacune des gares transformées en fortins ; à Bizerte, comme dans l'ambulance du Kef, dont notre Société a l'honneur de compter parmi ses membres l'aumônier militaire ; dans les hôpitaux de Tunis, à l'hôpital français, à celui des Sœurs de Saint-Joseph, et même à l'hôpital indigène qui avait soigné des soldats français ; à la Compagnie franche franco-tunisienne ; puis, le long de la côte orientale, à Sfax, à Gabès, à Sousse, où nous fondons, sous un généreux patronage, un centre d'action permanent ; de Sousse à Kairouan, et jusqu'au point extrême de l'occupation tunisienne, dans l'île de Djerba, partout les dons de la Société française, marqués à son chiffre et portant la croix rouge, ont rendu témoignage de votre sympathie profonde et de votre sollicitude pour les souffrances de notre armée. Le Comité de Tunis et ceux qui l'ont secondé volontairement, non moins que nos Comités d'Algérie, ont donc, je puis le dire, droit à la reconnaissance de notre Société. »

Le Conseil n'aurait cru remplir envers les blessés et les malades de l'expédition qu'une partie de sa tâche, s'il avait limité ses soins à diminuer leurs souffrances à l'ambulance. Sa vigilance devait les

suivre sur la terre française. Dans cet ordre d'idées, il a pris deux mesures menées à bonne fin : la première a pour objet de rendre moins pénibles, aux hommes gravement malades ou blessés, les douloureuses fatigues du rapatriement. A cette fin il a équipé de toutes pièces son train sanitaire, simple modèle d'étude jusqu'à présent, et l'a mis en état de service immédiat, pour le transport de soixante hommes couchés. Le Département de la guerre l'a fait examiner et en a fort approuvé toutes les dispositions ; s'il n'a pas encore eu besoin de l'utiliser, vu le nombre très-restreint de grands malades rapatriés, il a du moins déclaré son intention formelle d'y recourir, le cas échéant.

D'autre part, on a pensé que, parmi les convalescents rentrés dans leurs foyers, il s'en trouverait qui sans doute, jusqu'au jour où le rétablissement de leur santé leur permettrait de reprendre leurs travaux ordinaires, traverseraient une période d'indigence relative, et que l'on devait s'efforcer de leur venir en aide. Comme beaucoup d'entre eux pouvaient ignorer l'existence de la Société, ou croire que son assistance ne s'étendait qu'aux victimes de la guerre de 1870, le Conseil a décidé d'aller au devant des demandes légitimes, en ouvrant une enquête qui le mettrait à même d'assister, par de modestes allocations, les situations les plus nécessiteuses. Il a trouvé dans les Comités de province le plus vif empressement à seconder cette enquête, de même que le désir de concourir avec lui, sur leurs propres ressources, au soulagement des rapatriés de leurs circonscriptions. Le Comité de Lille, par exemple, est en mesure de distribuer à cet égard deux cents allocations de 50 francs chacune.

Ce n'est pas la seule forme, du reste, sous laquelle les comités aient participé au service d'Afrique. Ce même Comité de Lille, qui pendant la guerre d'Orient avait fait de si importants envois aux deux parties belligérantes, a renouvelé le même effort. Il a adressé aux Comités d'Oran, de Bône et de Tunis, comme au correspondant de Sousse, plusieurs expéditions d'une valeur notable. Les Comités de Calais, de Bordeaux et de Marseille ont suivi cet exemple.

Au point de vue financier, les charges que la Société s'est imposées pour le service d'Afrique, les dépenses, réduites aux seuls envois d'argent et de matériel, se sont élevées, en chiffres ronds, à

77,000 francs pour la part du Conseil, à 43,000 francs pour la part des comités de province, ce qui constitue, dans cet ordre de dépenses, un total de 90,000 francs. Les contributions volontaires ont été abondantes. Ainsi, pour le transport du matériel, les Compagnies de chemin de fer dont la Société a eu à utiliser les réseaux, -- celles de Lyon, celle du Nord et du Midi, -- ont généreusement fait remise de la moitié des prix du tarif; et, de Marseille, la Compagnie transatlantique a transporté les dons dans des conditions d'entière gratuité.

De son côté, le public a voulu s'associer aux efforts de la Société. Le jour où le Conseil eut la certitude que ses dons parviendraient à leurs destinataires, il fit un appel, et, bien que le cercle de la souscription fût fort étroit, et que depuis cet appel les événements n'aient pas paru de nature à préoccuper gravement l'opinion, le montant des offrandes recueillies à ce jour, par le Conseil seul, n'a pas été moindre de 53,816 fr. 30 cent.

En province, les souscriptions ont produit plus de 40,000 fr.

En terminant la partie de son rapport que nous venons de résumer, Mgr. le duc de Nemours s'exprime en ces termes :

« Et maintenant, si, nous plaçant en dehors de l'intérêt philanthropique, il nous est permis d'apprécier, au seul point de vue de notre Œuvre, de son autorité présente, et de son avenir, le rôle qui lui a été mesuré dans la dernière expédition, nous aimons à reconnaître que cette première application du décret qui nous régit, sans remplir peut-être toutes nos espérances, nous a ménagé néanmoins plus d'un sujet d'encouragement. Dans des rapports d'une correction parfaite, la Société de secours croit avoir montré envers le Département de la guerre les sentiments d'un auxiliaire dévoué, dont le zèle sait se soumettre aux exigences de la discipline; et le pouvoir militaire, de son côté, tout en admettant l'intervention de l'Œuvre que dans une mesure très-restreinte, a su néanmoins confirmer son autorité, en ramenant dans les cadres de son personnel les hospitaliers volontaires qui s'offraient à lui, en maintenant les forces et les ressources de l'assistance privée centralisées sous sa direction, en consacrant, en un mot, l'intégralité des droits que le décret de 1878 lui confère. Et, par cette première épreuve, se trouve resserré le lien de sympathie qui doit unir la Société de secours à l'armée. »